

Délibération n° 2018/14

Approbation du rapport annuel d'activité 2017 de l'Afpaf

Le conseil d'administration de l'Afpaf,

Vu le code du travail, notamment l'article R. 5315-3 12°,

Après en avoir délibéré le 26 juillet 2018, décide :

Article I

Le Conseil d'Administration approuve le rapport annuel d'activité 2017.

Article II

La directrice générale par intérim assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 26 juillet 2018

Le président par intérim du conseil d'administration

Jean-François Verdier